



Erreur calcul prime ancienneté

Par **Cosette**, le **03/03/2009** à **13:25**

Je suis salariée dans une agence immobilière. Il y a eu une erreur de calcul au niveau de ma prime d'ancienneté. Elle avait été calculée sur l'ancienne convention qui prévoyait une augmentation de 4 points sur le coefficient, soit 15 € 62 en plus x 2 car il y avait le 13ème mois et aurait du être payée en janvier 2008. rnDe janvier 2008 à mars 2008, elle m'a été payée pour 15.62 €, non détaillée sur le bulletin de salaire, sur la même base que décembre 2007.rnC'est une erreur car la convention en vigueur n'était pas appliquée. rnEn avril 2008, le salaire de base (idem novembre 2007) et la prime d'ancienneté était sur 2 lignes comme la convention le prévoit.rnLa prime d'ancienneté est passée à 18 € comme la convention le prévoit. rnAucune régularisation n'a été faite. rnQuels sont mes droits dans cette affaire ?rnQue puis-je faire ?rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **julius**, le **03/03/2009** à **17:31**

Bonjour,rnrnSimplement la demande de régularisation de votre salaire au titre de la prime d'ancienneté (jusqu'à ans en arrière)rnrnDeux solutions:rn- Transactions avec l'employeur.rn- Le tribunal des prud'hommes